

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 12 avril 2019.

Présents : MM JF. LABBAT, J FAURIE, Mmes C. MONS, D. RIQUET, N. PESCHEL, M D. ALVES, Mmes C. DUBECH, C. CHAZALNOEL, MP BARBAZANGE, MM D. GAUDEMER, D. COMBES, Mme M. DUMOND.

Excusés : M JP VIALANEIX a donné procuration à Mme C. MONS, Mme A. SOULARUE.

Absent : M M. MARTINIE.

Mme MP BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

**1.CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX
D'ACCESSIBILITE DES ERP. CAMPING MUNICIPAL**

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'étudier les offres de travaux d'accessibilité du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- désigne la société MALET pour réaliser les travaux du lot n° 1 – VRD – Accessibilité des ERP. Camping municipal pour un montant de 12 341.07 € HT,
- désigne la société GOURSAT pour réaliser les travaux des lots n° 2 : Plâtrerie/Peinture – Accessibilité des ERP. Camping municipal pour un montant de 2 659.00 € HT et n° 3 – Carrelage/Faïence – Accessibilité des ERP. Camping municipal pour un montant de 3 575.25 € HT,
- désigne la société GRAILLE Didier pour réaliser les travaux du lot n° 4 – Menuiseries – Accessibilité des ERP. Camping municipal pour un montant de 5 864.90 € HT,
- désigne la société DE FARIA pour réaliser les travaux du lot n° 5 – Plomberie – Accessibilité des ERP. Camping municipal pour un montant de 5 018.00 € HT,
- désigne la société FILNEA pour réaliser les travaux du lot n° 6 – Electricité – Accessibilité des ERP. Camping municipal pour un montant de 289.94 € HT,

- dit que les montants sont inscrits au budget 2019,

- charge Monsieur le Maire de signer les marchés ainsi que tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

JF.LABBAT

J. FAURIE

C. MONS

C. DUBECH

D. RIQUET

D. GAUDEMER

D. ALVES

N. PESCHEL

D. COMBES

MP BARBAZANGE

JP VIALANEIX

C. CHAZALNOEL

M. MARTINIE

A. SOULARUE

M. DUMOND